



Dossier d'Adhésion

**MAROCAINS ENTREPRENEURS
ET HAUTS POTENTIELS DU MONDE**



MeM

MAROCAINS ENTREPRENEURS DU MONDE

by CGEM

Monsieur le Directeur Général Délégué
CGEM
23, bd Mohamed Abdou
Quartier Palmiers
20340 Casablanca

Monsieur le Directeur Général Délégué,

Je soussigné(e) :.....
agissant en qualité de :.....
de l'entreprise :.....

vous prie de bien vouloir instruire notre dossier de demande d'adhésion conformément aux dispositions des Statuts et du Règlement Intérieur de la CGEM.

Je joins à mon dossier d'adhésion :

- Tout document justifiant l'existence juridique de l'entreprise (registre de commerce, ou déclaration auprès des tribunaux compétent, ...)
- La copie de ma Carte Nationale d'Identité (marocaine) ;
- Le mandat de représentation dans le cas où le demandeur n'est pas le représentant légal de l'entreprise ;
- Le justificatif du paiement de mon adhésion.

Et j'atteste avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de la CGEM et y adhérer sans réserve.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général Délégué, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom, prénom, signature & cachet
.....
.....

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Raison sociale (en Majuscule) :

.....
.....

Forme juridique :

Date de création :

Capital :

Affiliée au groupe :

Effectif :

Adresse :

.....

Ville : Code postal :

Pays :

Tél :

E-mail :

Site web :

N° Identifiant fiscal :

Activité commerciale avec le Maroc : Oui Non

Vente à l'International : Oui Non

Marchés cibles (pays) :

Achat à l'International : Oui Non

(pays) :

Chiffre d'affaires de l'exercice N-1 en MAD

Contacts :

Représentant légal :

Fonction :

Tél : Email :

Mandataire :

Tél : Email :

Détaillez les principales activités de votre entreprise :

.....
.....
.....

Précisez quelques marques ou produits représentés par votre entreprise :

.....
.....
.....

Votre activité

Cochez votre secteur d'activité

<input type="checkbox"/>	Aéronautique et Spatial
<input type="checkbox"/>	Agents et Courtiers d'Assurance
<input type="checkbox"/>	Agriculture
<input type="checkbox"/>	Agroalimentaire
<input type="checkbox"/>	Artisanat
<input type="checkbox"/>	Associations de Microcrédit
<input type="checkbox"/>	Assurance et Réassurance
<input type="checkbox"/>	Automobile
<input type="checkbox"/>	Aviculture
<input type="checkbox"/>	Bancaire et Financier
<input type="checkbox"/>	Bâtiment et Travaux Publics
<input type="checkbox"/>	Chimie et Parachimie
<input type="checkbox"/>	Commerce en Réseau
<input type="checkbox"/>	Commerce et Services
<input type="checkbox"/>	Électricité, Électronique et énergies renouvelables
<input type="checkbox"/>	Énergie
<input type="checkbox"/>	Enseignement privé
<input type="checkbox"/>	Entreprises de Services de Santé
<input type="checkbox"/>	Externalisation des Services
<input type="checkbox"/>	Industries Culturelles et Créatives
<input type="checkbox"/>	Industrie et Innovation Pharmaceutiques
<input type="checkbox"/>	Industries des matériaux de construction
<input type="checkbox"/>	Industries du Cuir
<input type="checkbox"/>	Industries forestières, des Arts graphiques et de l'Emballage
<input type="checkbox"/>	Industries Métallurgiques, Mécaniques et Électromécaniques
<input type="checkbox"/>	Industries Minérales
<input type="checkbox"/>	Médias
<input type="checkbox"/>	Minoterie
<input type="checkbox"/>	Négociants en Céréales et Légumineuses
<input type="checkbox"/>	Nouvelles technologies de l'information, des Télécommunications et de l'Offshoring
<input type="checkbox"/>	Pêche maritime
<input type="checkbox"/>	Plasturgie
<input type="checkbox"/>	Promoteurs immobiliers
<input type="checkbox"/>	Textile
<input type="checkbox"/>	Tourisme
<input type="checkbox"/>	Transformation et Valorisation des Produits de la Pêche
<input type="checkbox"/>	Transport et Logistique

ADHÉSION A LA CGEM

L'adhésion à la CGEM en qualité de membre « Marocains Entrepreneurs et Hauts Potentiels du Monde » est ouverte à toute personne morale qui satisfait aux critères et aux conditions d'admission tels que fixés tant par les statuts que par le règlement intérieur de la CGEM.

Dossier de candidature

Toute demande d'adhésion est à adresser à la CGEM (à l'attention du Directeur Général Délégué) accompagnée des pièces justifiant l'existence réelle et conforme aux lois en vigueur de l'entreprise.

Le dossier de candidature se compose de :

- Tous documents justifiant l'existence juridique de l'entreprise (registre de commerce ou identification fiscale ou Sécurité sociale...);
- Une copie de la Carte d'identité Nationale (marocaine);
- Un mandat de représentativité dans le cas où le demandeur n'est pas le représentant légal de l'entreprise;
- Justificatif du paiement de mon adhésion.

Instruction des demandes d'adhésion

La Direction Générale Déléguée instruit les demandes et les soumet pour décision d'acceptation ou de rejet.

Le Président ou le Vice-président Général, sont habilités à se prononcer souverainement, conformément aux règles prévues par l'article 8 des statuts, sur l'acceptation ou le rejet de toute demande d'adhésion qui leur a été soumise.

La décision de rejet d'adhésion n'a pas à être motivée.

La décision d'acceptation d'admission est communiquée au futur membre.

L'adhésion prend effet à compter de la date de la lettre signée par le Président ayant notifié l'admission, et rend exigible la cotisation annuelle au titre de l'année de l'exercice social en cours et ce, quelle que soit la date de prise d'effet de l'adhésion du candidat.

En fonction de la demande d'adhésion, la décision d'acceptation du futur membre fixe l'affectation à une fédération.

DROIT DE VÉRIFICATION ET DE CONTRÔLE

La CGEM se réserve le droit de vérifier et de contrôler, par ses soins ou par des tiers, à tout moment, la satisfaction par le membre des critères et des conditions d'admission au sein de la CGEM tels que fixés par les statuts et le règlement intérieur.

DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

Sauf dérogations ou restrictions expresses prévues par les statuts ou par le règlement intérieur, tous les membres qui sont en situation régulière, tant vis-à-vis des statuts de la CGEM que de son règlement intérieur, bénéficient, au sein de la CGEM, des mêmes droits et sont assujettis aux mêmes obligations et ce, sans distinction.

Droits des membres

Chaque membre, dans la mesure où il est en situation régulière vis-à-vis de la CGEM, a le droit de participer à toute assemblée des membres, de participer aux travaux d'une ou de plusieurs commissions constituées par le Conseil d'Administration et de bénéficier de l'ensemble des services aux membres de la CGEM.

Les membres « Marocains Entrepreneurs et Hauts Potentiels du Monde » n'ont pas droit au vote lors des Assemblées Générales Électives.

Obligations des membres

Dans l'exercice de leurs droits, de leurs activités au sein de la CGEM ou des fonctions ou tâches qui leurs sont dévolues, les membres s'engagent à :

- S'interdire toute immixtion, sans titre, dans la gestion de la CGEM ou d'empiéter sur les fonctions ou les attributions des organes de gestion ou de ses membres ;
- Respecter les statuts de la CGEM, le règlement intérieur et les décisions ou les résolutions régulièrement et valablement prises tant par le Conseil d'Administration que par l'Assemblée Générale ou par le Président ;
- S'interdire de réclamer toute rémunération ou contrepartie pour toutes interventions ou prestations opérées en tant que membre au profit de la CGEM, sauf accord préalable du Conseil d'Administration ;
- Participer activement aux Assemblées Générales des membres auxquelles ils sont convoqués ;
- S'interdire de faire, au nom de la CGEM, toute déclaration, communiqué de presse, ou d'adopter des prises de position s'ils ne sont pas expressément et/ou régulièrement habilités à cet effet.

**L'adhésion à la CGEM
est renouvelée par tacite
reconduction au
1^{er} janvier de chaque année.**